

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAPITE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Janvier 1881.

Bulletin politique.

Le Journal de Genève, organe du protestan-
tisme et de la franc-maçonnerie suisse, a
pour correspondant parisien un député ré-
publicain, qui est, dit-on, M. Seignobos, un
instant célèbre. Ce correspondant rend
compte d'une conversation qu'il a eue avec
un autre député, « membre influent de l'Union
républicaine ». On sait que ce groupe parle-
mentaire est le groupe gambettiste par ex-
cellence. « Le membre influent » est donc
un personnage considérable.

Maintenant que les deux interlocuteurs
sont connus, laissons-les parler. Le corres-
pondant s'exprime ainsi :

« Je l'abordai en lui disant :

— Eh bien ! voilà les décrets exécutés,
les congrégations dissoutes. Satisfaction a
été donnée à l'opinion. Nous allons enfin
avoir la paix, tout au moins une trêve de
quelques mois.

— La paix ! me répondit-il, dérom-
pez-vous : la véritable guerre n'a pas même
commencé. Il nous faut des résultats prati-
ques, autrement solides que ceux que nous
donne M. Ferry. Tout ce qui s'est fait jus-
qu'ici, c'est du bruit et pas autre chose. Les
décrets ! mais c'est un jeu d'enfants. Les
congrégations se sont effacées dans l'ombre,
elles n'ont pas disparu. On nous dit que cette
politique tapageuse n'a rien donné. Nous le
savons bien, aussi n'est-ce pas la nôtre.
Nous serons plus positifs et plus précis,
soyez-en bien convaincu. »

L'expulsion des religieux, la fermeture
des collèges, ce n'est là que la petite guerre ;
la véritable campagne va commencer, guerre
méthodique et savante. « Au fond de toute
cette agitation, dit le député influent, il y a
une inspiration dominante, un plan arrêté

et méthodique qui se déroule avec plus ou
moins d'ordre, mais avec une logique invin-
cible. »

Nous n'avons cessé de le croire et de le
dire, aussi l'aveu du député gambettiste ne
fait que confirmer nos appréhensions. « Ce
que nous faisons, continue-t-il, c'est le siège
en règle du catholicisme romain, en prenant
notre point d'appui dans le Concordat. Nous
voulons le faire capituler ou le briser. » A la
bonne heure ! on sait à quoi s'en tenir. Le
cléricalisme n'est qu'un mot destiné à trom-
per les niais ; avec les frères et amis on met
bas le masque et on avoue qu'il s'agit de
briser le catholicisme.

Laissons parler cet homme sincère :

« Ne voyez-vous donc pas la liaison des
dernières mesures votées par la Chambre et
de celles que nous lui proposons encore ?
Ecoutez-moi :

« Le catholicisme est puissant en France
par l'argent, par les femmes et par le clergé.
Eh bien ! par l'amendement Brisson, que
nous renforcerons encore s'il le faut, nous
lui enlevons l'argent ; par la création de col-
lèges de filles, nous lui enlevons les fem-
mes ; par le service militaire imposé aux sé-
minaristes, nous lui enlevons les hom-
mes, je veux dire nous ferons le vide dans
les rangs du clergé. Remarquez bien qu'il
ne s'agit pas de persécution ; nous ne persécuter-
ons personne ; nous visons uniquement à en-
lever à l'Eglise ses privilèges, tous ses privi-
lèges. Lorsqu'elle n'aura plus qu'elle-même
pour se soutenir, elle ne sera plus à crain-
dre. Dans la prochaine discussion du bud-
get de 1882, nous lui réservons encore une
nouvelle surprise. »

Point de persécution franche, avouée,
mais une légalité hypocrite et sournoise ;
point de grands coups d'épée en champ
clos, l'épée est l'arme des chevaliers ; nos
opportunistes emploient le cordon silen-
cieux des Thugs, ils ne persécutent pas, ils
étranglent.

La loi elle-même a parfois une certaine
apparence de franchise ; les opportunistes
ont trouvé mieux, ils ont imaginé la « me-

sure fiscale. » Le Sénat a été saisi d'une pro-
position étendant aux curés des communes
l'inamovibilité des curés de canton. Trop de
bruit, dit le prudent opportuniste, une loi
discutée en public, l'intervention du Saint-
Siège, trop de bruit. Une simple décision
fiscale atteint le même but sans tant de ta-
page. Le Concordat, suivant le député in-
fluent, oblige le gouvernement à payer les
curés, mais les curés de canton seulement.

« Dès lors, vous voyez le dilemme où
nous allons, dès cette année, placer Nos
Seigneurs les Evêques. Nous leur dirons :
Ou bien les curés des communes rurales
sont des desservants qui ne relèvent que de
vous, et alors c'est à vous, et non à l'Etat,
de les payer ; ou bien ce sont de vrais curés,
et alors ils deviennent inamovibles, et l'Etat
prend part à leur nomination. Choisissez
entre ces deux interprétations ; mais nous ne
souffrirons plus que vous les gardiez toutes
deux à la fois, pour nous dire que les minis-
tres du culte dans les communes sont des
curés lorsqu'il faut les payer, et de simples
desservants ne relevant que de l'évêque lors-
qu'il s'agit de les nommer, de les punir ou
de les chasser. »

Mais, direz-vous, cette rouerie est celle
d'un escroc. Hé ! qui en doute ? Le député
influent l'avoue et s'en fait gloire :

« Il ne faut jamais oublier que le Con-
cordat a été fait par Napoléon. Vous savez
comment Napoléon faisait les traités ; c'était
un grand coquin ; on peut partir à coup sûr
de ce principe comme d'un axiome, c'est
qu'il a toujours, pardonnez-moi ces termes
vulgaires, mis dedans ses adversaires. Soyez
sûr que le Concordat est semé pour le clergé
et pour le Pape de chausse-trappes et de
traquenards. Je viens de vous en montrer
un ; nous en découvrirons d'autres. Il n'y a
qu'à interpréter l'œuvre de Napoléon avec
la méthode et l'esprit de son auteur. »

Que penser de cette morale ? Napoléon
était un grand coquin, imitons-le et soyons
de grands coquins.

En cela seulement les républicains peu-
vent être grands. H.-A. MARTIN.

Chronique générale.

Nous lisons dans une correspondance pa-
risienne du Journal d'Indre-et-Loire :

« Un ami du prince Jérôme, M. Dugué
de la Fauconnerie, député de Mortagne, a
adressé à ses électeurs une lettre manifeste
dans laquelle il déclare donner sa démission
de député bonapartiste, à la condition qu'il
sera réélu député républicain.

« Ce coup de politique est un coup de
commerce, qui ne vaut certainement pas le
tapage que l'on fait autour de la personne
et sur le nom de M. Dugué.

« Quand un boutiquier ne fait plus ses
affaires dans un endroit, il s'en va dans un
autre, change l'enseigne de sa maison et
peint autrement sa devanture.

« M. Dugué de la Fauconnerie a fait
comme ce boutiquier.

« Mis en faillite, il a fait afficher sa cessa-
tion de commerce et annoncé qu'il allait ou-
vrir un nouveau magasin où il débiterait des
articles plus en vogue, à l'enseigne de la
République.

« La lettre à laquelle nous faisons allu-
sion est en effet une circulaire commerciale,
longue, diffuse, sans intérêt. Il est probable
qu'avant de paraître elle a été retouchée par
M. Constans, avec lequel d'ailleurs M. Du-
gué de la Fauconnerie a négocié son chan-
gement d'attitude. On sent que la main du
ministre de l'intérieur a passé par là. Ce de-
vait être dans un style semblable que les
prospectus de la maison Constans, de Bar-
celone, recommandaient au public la bomba
locomobile per extraer las immondicias.

« Le chevalier Dugué de la Fauconnerie
va maintenant mettre sa muette éloquence
au service de Marianne et siéger à côté du
jeune Louis Janvier de la Motte. Personne
n'a rien perdu, personne n'a rien gagné.

« Et cependant on fait de cet événement
quelque chose d'important. Il semble que les
destinées de la France puissent être chan-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MATHIE LACHESE.

(Suite.)

OBLIGÉ D'ATTENDRE.

Xavier congédia la voiture et, franchissant le
porche de cette riche maison, s'engageant dans
un escalier aussi large que facile à monter, il vint
sonner à la porte qui donnait sur le palier du
premier étage. Un vieux domestique en livrée
ouvrit et s'écria :

— Ah ! Monsieur le vicomte, Madame la mar-
quise n'est point encore rentrée. Ce maladroit de
concierge vous a laissé monter inutilement.

— Je ne lui ai pas même parlé, dit Xavier, très-
vivement déçu. Je croyais être sûr de trouver M^{me}
de Valbret.

Une voix partit du fond du vestibule :

— C'est M. le vicomte de Bois-Rougès !

Et un autre domestique, également âgé et de
bonne mine, s'approcha avec empressement.

— Madame la marquise est sortie pour jusqu'à
trois heures, dit-il. Elle a écrit à Monsieur le

vicomte pour le prier de remettre à ce moment la
visite qu'il voulait bien lui faire. C'est moi qui ai
porté, hier, la lettre à la poste.

— Je n'ai rien reçu, dit Xavier.

— Est-il possible ! est-ce désagréable ! gémi-
rent les deux bons-vieux pendant que Xavier re-
prenait :

— Cela ne fait rien, c'est un très-petit malheur,
l'essentiel est que je puisse voir M^{me} de Valbret
aujourd'hui. Je reviendrai à trois heures et, si elle
n'est pas encore de retour, je l'attendrai.

— Si Monsieur voulait entrer tout de suite ? dit
un des domestiques.

— Non, merci. Cela me donne une heure. Je
vais aller un moment à côté.

Un sourire d'intelligence, passant respectueuse-
ment sur les lèvres des deux vieillards, prouva
qu'ils croyaient comprendre.

— Quand Monsieur voudra, tout à son service,
dirent-ils pendant que le jeune homme descendait
en leur faisant de la main un geste d'adieu et de
remerciement.

— Quelle bonne figure, hein ! Pierre, dit l'un
d'eux en refermant la porte.

— Ah dame ! si tous étaient comme cela, le
monde serait meilleur, répondit l'autre en retour-
nant essuyer les plats d'argent qu'il avait dû quitter.

— Ne trouves-tu pas qu'il ressemble un peu à
notre pauvre petit M. Jean ?

— Pauvre cher polit ami ! M. de Bois-Rougès est
bien gentil, c'est vrai, mais pas encore autant que
l'était notre pauvre chéri. Je ne peux pas y penser,
il me semble toujours le voir dans sa robe blan-
che, avec ses yeux fermés. Un ange, quoi ! en le
regardant, on n'était plus sur la terre.

Et le vieillard passa à plusieurs reprises sa main
sur ses paupières, puis il finit par dire :

— Tiens, essuie l'argenterie, toi, Jacques, moi
je ne peux plus, je cours risque de la ternir.

Mais Jacques ne le pouvait pas davantage ; les
mêmes larmes mouillaient le visage des deux vieux
serviteurs, des deux humbles amis pleurant le fils
unique de leurs maîtres....

Xavier s'était rendu à côté, comme il l'avait an-
noncé, c'est-à-dire qu'il venait de s'agenouiller
dans la chapelle des fils de saint Ignace, et priait
avec ferveur, les yeux fixés sur les dalles étince-
lantes qui recouvrent les corps des religieux mar-
tyrs. Un demi-jour mystérieux enveloppait le
sanctuaire, une vague parfum d'encens s'y répandait
encore. De ces voûtes enlaccées, de ces murs aux
saintes effigies, de ces autels couverts de fleurs, de
ces couronnes vermeilles, de ces pierres sépulcrales
qui chantent la douceur et la gloire dans la mort,
le calme et la force venaient à l'âme.

Heureux ceux qui savent se dérober à l'activité
du dehors pour se réfugier un moment dans cette
enceinte bénie, comme dans une île fraîche et

ombreuse conservée par la Providence au milieu
des flots d'un torrent !

Xavier ne quittait pas du regard les plaques de
marbre où se lisent les noms qu'une haine impie a
faits grands pour l'éternité : Olivaint, Clerc, de
Bewy, Ducoudray, Gaubert....

— O mon Dieu ! répétait-il, vous ai-je bien
compris ? Se peut-il que vous me permettiez de
prétendre à un tel bonheur ? Ah ! ce sont les vertus
de ma mère que vous récompensez en moi. Ayez
pitié de ma faiblesse !...

Il y avait une demi-heure environ qu'il s'absor-
bait dans sa méditation quand il fut distrait par le
bruit d'une chaise glissant sur le pavé de la cha-
pelle. Il s'aperçut alors qu'il n'était plus seul de-
vant l'autel dédié aux martyrs. Une jeune fille
venait de s'agenouiller à quelques pas de lui. Les
mains croisées sur le dossier d'un prie-Dieu, elle
tenait la tête levée pour regarder les trois bien-
heureux qui, debout au fond du rétable, dressent
leurs croix mystérieuses. La lueur d'un cierge
d'ex-voto jetait un reflet enflammé sur son visage.
Hélas ! les tristesses de la vie avaient sans doute
touché cette jeune existence, car des larmes cou-
laient le long de ses yeux fixés sur l'image des
martyrs, et une expression où la fierté, l'amour et
le douleur semblaient se réunir, donnait une poé-
tique grandeur à ses traits déjà beaux par eux-
mêmes. Ainsi devaient être Cécile et Agnès quand,

gées parce que M. Dugué est entré dans la fauconnerie du Palais-Bourbon.

» Nous le reconnaissons cependant, il y a là un symptôme à noter.

» Parmi les impérialistes, ceux qui ont servi les princes de la maison Bonaparte par seule ambition, ceux qui ont dans le sang le virus révolutionnaire, ceux qui dans la lutte contre la République n'ont envisagé ni les services à rendre au pays, ni la défense des intérêts sociaux pour ne se préoccuper que des chances d'une restauration dynastique et de leurs propres intérêts, ceux-là sont enclins à tendre la main à la République et à désertir leur drapeau.

» Mais aussi, parmi les impérialistes, ceux qui, après avoir fidèlement servi leur prince jusqu'à sa mort, n'ont envisagé ensuite que les intérêts supérieurs de la patrie en danger, ceux qui ont voulu défendre la religion, la justice, l'armée, toutes les puissances morales et matérielles du pays, mises en péril par la République, ceux-là sont venus se joindre à nous et combattre avec nous l'ennemi commun : les républicains. — *Georges des Landes.* »

Une autre correspondance sur le même sujet, publiée dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*, journal bonapartiste, s'exprime en ces termes :

« Faut-il que le parti napoléonien se déssole de la perte qu'il vient de faire en la personne de M. Dugué de la Fauconnerie, lequel fait demi-tour à gauche et passe à l'opportunisme sous les auspices de M. Emile de Girardin ? Je ne vois pas qu'il y ait là plus sérieux sujet de désespoir que quand il prit fantaisie à M. Tristan Lambert de faire demi-tour à droite et de mettre ses talents rares au service de M. le comte de Chamberd.

» Les deux font la paire. Ajoutons, pour compléter une trinité d'évolutionnistes, M. J.-J. Weiss, qui, pris sans doute de la nostalgie du conseil d'Etat, se met à décerner à M. Gambetta des apothéoses d'un tel calibre que la République française elle-même en baisse pudiquement les yeux.

» Nous professons qu'un parti, en général, s'enrichit de tous les transfuges qui le désertent comme il s'appauvrit de la plupart des transfuges qu'il reçoit et immatricule.

» Si cette règle souffre des exceptions (et nous en avons d'éminentes), c'est quand les convertis se tournent du côté où l'on peine, où l'on lutte, où l'on subit l'oppression et la persécution, où il n'y a ni profit à émarger, ni places et honneur à récolter. Quant aux convertis qui s'en vont du côté que la fortune comble, qu'elle gave, j'estime que leur conviction est tout entière contenue dans ces vers, devenus proverbiaux, que Molière a mis dans la bouche de Sosie :

Le véritable amphitryon,
C'est l'amphitryon où l'on dine !

» Allons, illustre Trompette ! c'est l'occasion où jamais de faire éclater votre génie calimaire... Inventez-nous quelque sauce inédite, quelque coulis sans précédent, quelque timbale sans rivale, pour être la digne récompense et le monument immortel des conversions du jour ! »

dans les catacombes, elles allaient se prosterner devant les corps sanglants de leurs frères morts pour la foi ; elles devaient apparaître comme des anges de pureté, de courage et d'espérance.

Xavier ne put s'empêcher d'être frappé d'une sorte d'étonnement mêlé d'admiration. Il crut cette jeune fille étrangère, et la pensée de la Pologne avec ses enfants héroïques se présenta d'abord à son esprit. Mais, dans l'exil, les filles de la Pologne sont pauvres et portent le deuil de leur patrie ; la jeune chrétienne, au contraire, était mise avec une élégance qui décelait autant la fortune que les joies apparentes, les joies qui ornent le vêtement tout en laissant saigner le cœur....

— Voici une âme qui souffre, se dit Xavier.

Puis il ajouta :

— Si elle combat, mon Dieu, donnez-lui la force, et que ses larmes lui obtiennent ce qu'elle est venue vous demander ici.

Il s'éloigna sans bruit, craignant de troubler à son tour une fervente prière, et, jugeant le moment à peu près arrivé, il retourna chez la marquise.

— Madame n'est point rentrée, dit le vieux Pierre. Cela commence à nous tourmenter, car elle est toujours exacte...

— Il n'est pas encore trois heures, rassurez-vous, mon ami, dit Xavier. Je suis venu un peu à l'avance dans la crainte de me faire attendre par

On lit dans l'*Union* :

« Si nous sommes bien informés, au conseil des ministres, M. Cazot aurait entretenu ses collègues des sérieuses difficultés qu'il rencontre chaque jour pour combler les vides encore nombreux dans les parquets.

» Voilà donc la véritable raison de l'ajournement continué dans la publication à l'*Officiel* du mouvement judiciaire si souvent annoncé.

» Un renseignement précis nous permet même de compléter ce qui a été déjà dit à ce sujet. Près de quatre-vingts places, paraît-il, soit de membres du parquet, soit de juges suppléants, sont encore vacantes depuis les démissions qui ont suivi l'exécution des décrets du 29 mars, et la chancellerie n'a plus aucune demande qui lui permette de remplir les cadres.

» Nous pourrions citer plusieurs preuves de ce que nous avançons. Dans le seul ressort de Nancy, par exemple, trois sièges de magistrats sont inoccupés depuis plusieurs mois.

» La pénurie de candidats est telle que le ministre de la justice a dû faire tout récemment des démarches dans la plupart des barreaux de France pour faire surgir des vocations de magistrats opportunistes. Ajoutons que ces démarches ont été infructueuses. »

Le discours prononcé vendredi par M. Gambetta à la Chambre des députés, en prenant possession du fauteuil présidentiel, a été affiché, conformément au vote de la Chambre. Il est contresigné par M. Constant, ministre de l'intérieur.

Il sera placardé également dans toutes les communes de France.

La commission du budget s'est réunie pour examiner le projet présenté par M. Cocheret et relatif à l'établissement d'une ligne télégraphique entre la France, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie.

M. Rochefort s'est présenté à la questure de la Chambre pour réclamer une somme de 15,000 fr., montant de sept mois d'indemnité de député pendant l'année 1870, que son exil l'avait toujours empêché de demander.

Il a été répondu à M. Rochefort que sa demande serait examinée, et que, si elle était reconnue bien fondée, il faudrait prier la Chambre de voter un crédit spécial destiné à opérer le remboursement de la somme réclamée par le directeur de l'*Intransigeant*.

La commission du droit d'association, sous la présidence de M. Dufaure, a repris ses travaux interrompus depuis la fin de la session dernière.

On se souvient que, dans la précédente réunion, M. Dufaure a été nommé rapporteur. La commission a déjà arrêté son vote sur plusieurs points qui restent acquis.

M^{me} de Valbrel.

— Ah ! reprit le vieillard en laissant un sourire s'épanouir sur son honnête figure. Alors, c'est que Jacques a mal entendu l'heure qui a sonné chez les bons Pères. Et, voyez-vous, Monsieur le vicomte, nous avons toujours peur quand Madame fait des courses au loin, car il arrive tant de malheurs dans ce Paris et notre chère dame commence à n'être plus jeune.

Tout en parlant ainsi, le valet de chambre ouvrait la porte du petit salon, avançant un fauteuil, relevait un store devenu inutile. Quand, enfin, tout lui sembla bien disposé, il s'inclina et se retira en disant :

— J'espère que Monsieur le vicomte n'attendra pas longtemps.

Resté seul, Xavier prit une brochure abandonnée sur la table, la feuilleta ; il en fit autant d'un numéro de l'*Union* laissé à demi ouvert ; puis, enfin, il se mit à regarder autour de lui, examinant cet appartement où déjà bien des fois il avait été reçu, ces objets qui souvent s'étaient trouvés sous ses yeux sans qu'il prit une attention particulière.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Elle paraît disposée à faire une loi générale qui régirait les associations laïques aussi bien que les associations religieuses.

En outre, elle ne veut ni ajouter ni porter atteinte à la loi de 1872 sur les associations.

La discussion a porté sur le nouveau texte présenté par M. Dufaure. MM. Bertauld, Jules Simon, Tolain, Dufaure, etc., y ont pris part.

Il a été décidé :

1° Que la loi s'étendrait à toutes associations, y compris les associations religieuses ;
2° Que la loi nouvelle serait indépendante de la loi de 1872, et qu'elle ne porterait atteinte à aucune de ses dispositions.

CE QUE COUTE LA CHAMBRE.

L'usage d'attribuer des émoluments aux législateurs est d'origine essentiellement républicaine. Jusque en 1848, le mandat législatif était gratuit. Il en est encore ainsi dans les pays qui gémissent sous le joug monarchique. En Angleterre, aucune faveur n'est accordée aux pairs et aux membres de la Chambre des Communes. En Italie et en Allemagne, les députés ne sont pas payés, mais ils jouissent du privilège singulièrement envié de voyager gratuitement sur toutes les lignes de chemins de fer.

En 1848, le premier soin de l'Assemblée nationale fut d'adjuger à chacun de ses membres une indemnité de 25 fr. par jour. Cette indemnité n'était valable que pendant la session ; aussi la session durait-elle presque toute l'année. L'Empire remplaça l'indemnité quotidienne par une indemnité mensuelle de 750 fr. — valable seulement pendant les mois de session. En 1874, cette indemnité de 750 fr. par mois fut maintenue et étendue à l'année entière, de sorte que les députés touchent, à l'heure actuelle, 9,000 francs par an, soit, pour l'ensemble de la Chambre, une somme annuelle de 4 millions 797,000 fr.

Mais ce n'est là qu'une partie des charges qui incombent de ce chef aux contribuables. Le président de la Chambre nous revient à 222,000 fr. par an, suivant un détail qui a été donné précédemment dans ce journal.

Les trois questeurs se partagent une somme de 27,000 fr., sans compter une foule d'avantages accessoires, tels que : appartement au Palais-Bourbon, voitures de service, etc.

Il faut rendre d'ailleurs justice à nos législateurs : le budget intérieur est admirablement dressé ; ils ont tout prévu, aussi bien les grosses dépenses que les plus minimes. Ainsi, un de nos Lycurges éprouve-t-il le besoin de remplacer son écharpe un peu défraîchie ; il n'a qu'à faire un signe et on lui remet une écharpe tout flamant neuf. Ce petit luxe de toilette nous coûte bon an mal an 2,000 fr., comme le démontre le chapitre 22.

À la Bibliothèque, les députés trouvent tous les journaux, mais ils ont estimé qu'il était plus commode de recevoir l'*Officiel* chez eux. Ils auraient pu prendre un abonnement à leurs frais ; mais point : ils ont préféré économiser les 40 fr. et se faire offrir cette petite douceur par ces excellents contribuables : de là une nouvelle dépense de 24,000 fr. (chap. 43).

Le service de la buvette a coûté cette année 21,592 fr. 78 c., ce qui représente au moins une consommation de 70,000 bocks. C'est raide.

Non-seulement nous parons nos législateurs, nous les abreuvons, nous les abonnons au *Journal officiel*, mais encore nous les soignons lorsqu'ils viennent à tomber malades, comme le prouve l'article 10, ainsi conçu : « Secours médical, 10,000 fr. »

Énumérons maintenant rapidement quelques-unes des principales dépenses : Frais d'impression, 300,000 francs ; éclairage, 90,000 francs ; entretien de la salle et des bâtiments, 100,000 francs ; dépenses des commissions, 50,000 francs ; voitures, 3,000 francs ; bibliothèque, 44,000 francs ; et enfin, dépenses diverses, 100,000 francs.

Nous serions assez curieux de connaître le détail de ces 100,000 francs ; mais le rapport de M. Noël Parfait sur le budget intérieur de la Chambre, auquel nous avons emprunté tous ces chiffres, est absolument muet sur ce point.

En résumé, la dotation de la Chambre des députés et de son président nous coûte une somme ronde de 7,407,000 francs. C'est pour rien.

Un Contribuable.

M. l'abbé Planté, ancien professeur à l'Université catholique de Toulouse, docteur en théologie, a été élu, à l'unanimité des suffrages, membre du conseil municipal de Montgaillard (Haute-Garonne).

Deux faits analogues se sont produits dans le Tarn : M. l'abbé Régner, directeur de l'école de Sorreze, a été nommé conseiller municipal de cette ville, et M. l'abbé Abba, conseiller municipal de Lacaune.

Nous avons dit hier qu'à Tréguier (Côtes-du-Nord), un autre prêtre, l'économiste du Petit-Séminaire, a été nommé conseiller municipal par un nombre imposant de suffrages.

On se rappelle aussi qu'à Solesmes, au premier tour de scrutin, deux religieux ont été élus conseillers municipaux à une grande majorité.

Etranger.

ITALIE. — M. Cairoli vient de prévenir Menotti Garibaldi qu'il serait obligé de le faire arrêter s'il persiste dans son projet de l'invasion du Tyrol. Menotti a menacé à son tour Cairoli de lui faire une opposition tellement violente que la royauté aurait à en souffrir.

LES RUSSES EN ASIE.

(Dépêche officielle.) — Le général Skobelev mande les renseignements suivants :

« La nuit du 15 au 16 janvier, après avoir fortifié suffisamment nos positions et notre camp, nous nous sommes emparés de positions situées à vingt brasses du mur ennemi. Toutes les tentatives opiniâtres faites par l'ennemi en vue de nous déloger des positions que nous venions d'occuper ont été infructueuses.

» Le 16 janvier, à sept heures du soir, l'ennemi, avec toutes ses forces, a attaqué notre centre et notre flanc gauche, et un violent combat corps à corps s'est engagé sur presque toute la ligne.

» L'ennemi, après avoir subi des pertes considérables, a été repoussé de nos tranchées et poursuivi jusqu'au delà des retranchements de la forteresse. Immédiatement après avoir repoussé cette attaque, nous avons repris nos travaux de sape pour renforcer notre ligne de défense. Les Russes ont eu un officier et 12 soldats tués, 4 officiers et 78 soldats blessés.

» Les travaux de tranchées sont difficiles par ce motif que l'armée assiégée est dix fois moins nombreuse que l'armée assiégee. Les travaux de sape continuent. La tête de sape se trouve à 17 brasses du mur de la forteresse.

» Dans la journée du 17 janvier, les Russes ont eu 4 soldats tués, 1 officier et 17 soldats blessés. »

L'ARMÉE CHILIENNE.

L'armée chilienne, qui a pris Lima, était forte de 35,000 hommes armés, dit-on, du fusil de modèle Gras, et munis de 116 Krupp à longue portée. L'escadre chilienne avait en outre débarqué quelques canons Armstrong, des mitrailleuses Gatling et des canons revolvers de Hetchkin.

L'armée chilienne était commandée par le général Baquessano, qui entra à Lima, il y a quarante ans (pendant la dernière guerre), comme sous-lieutenant de cavalerie. Il a fait toute sa carrière dans cette arme, qui jouit au Chili d'une excellente réputation.

Son chef d'état-major est le général Maturana, et les trois divisions qui composent l'armée chilienne sont commandées par les généraux Villagra, Setomayor et Lagos.

Le colonel Lynck commandait la brigade qui est entrée dans Lima.

La capitale du Pérou est une florissante cité de 20,000 âmes environ, qui avait été fortifiée l'an dernier seulement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 janvier. Le marché est très-calme, bien qu'on approche de la liquidation. Il est évident que les grosses positions se sont allégées dès la semaine dernière. Notre 5 0/0 va de 120.20 à 120.32 1/2. Ce mouvement est d'autant plus insignifiant qu'il convient de tenir compte d'un coupon de 1.25. L'italien remonte de 87.35 à 87.60. Le florin d'Autriche oscille de 76.35 à 76.47 1/2.

L'obligation de la Dette unifiée d'Egypte retourne le cours de 360.

Nos prévisions se réalisent en ce qui concerne l'action du Crédit foncier. Le cours de 1,500 est atteint et dépassé. On s'arrête en clôture à 1,525. Les grandes améliorations apportées dans l'actif social rendent la situation de l'institution chaque jour plus prépondérante. Il semble qu'on ne doive pas tarder à en avoir des preuves nouvelles. Dans ces conditions, il est naturel que l'action bénéficie de succès qui sont des résultats financiers incontestables.

L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 630.

La Banque de France fait 3,800.

La Banque de Paris, dont le mouvement semble à peu près arrêté, est à 1,140 et 1,142.50.

Le Comptoir d'escompte s'inscrit à 1,035 et 1,040.

Le Crédit lyonnais est en reprise de 12.50 à 1,090 après 1,077.50.

La Société de dépôts et de comptes courants est à peu près immobile à 710.

La Société générale française de Crédit est recherchée à 695 et 700. On signale la création de nouveaux bureaux de quartier dans Paris. La Société nouvelle a une bonne tenue. Les achats du comptant se succèdent et font prévoir la hausse.

Le Suez progresse de 1,445 à 1,455.

Nord, 1,710; Orléans, 1,325.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les Tablettes d'un Spectateur croient savoir que le commissaire de police de Saumur va payer à lui seul les frais de l'incident soulevé par les faits que l'on connaît.

Le préfet de Maine-et-Loire, mandé il y a quelques jours par le ministre de l'intérieur pour donner verbalement des explications sur le litige pendant, a soutenu tant qu'il a pu son subalterne, mais le général de Galliffet qui est arrivé mardi soir à Saumur aurait envoyé hier matin au général Farre une dépêche changeant complètement la question de face, et son avis serait que le commissaire de police seul doit être rendu responsable de l'incident.

De cette façon, la bonne harmonie serait promptement rétablie.

Il est évident, du reste, que l'on comprend en haut lieu qu'il a été donné des proportions beaucoup trop grandes à cet incident.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'Agence Havas; nous reproduisons sa version, bien qu'elle ne soit pas en tout dans le vrai :

Le conseil des ministres, qui s'est tenu mardi matin, s'est occupé pour la première fois des incidents relatifs à l'affaire de Saumur. Aucune décision n'a été prise. Les ministres de l'intérieur et de la guerre poursuivent l'enquête qu'ils ont commencée. Le gouvernement semble disposé à ne pas donner à cette échauffourée des proportions qu'elle ne paraît pas mériter.

On sait qu'il s'agit d'un conflit entre le commissaire de police et plusieurs officiers de Saumur à propos d'une arrestation faite au théâtre. Ajoutons que, contrairement aux bruits qui ont couru dans la presse parisienne (1), il n'y a, paraît-il, aucune coïncidence entre ce fait et le prétendu interdit que les élèves et les officiers de l'École de Saumur feraient peser sur le commerce de cette ville. Ce bruit n'a pu naître que des mesures prises dernièrement par le colonel des Roys en vue de faire cesser, dans l'intérêt de la discipline, les dépenses exagérées auxquelles se livraient certains officiers et sous-officiers élèves de l'École. Ces mesures mettent les uns et les autres dans l'impossibilité absolue de contracter des dettes, mais rien de plus.

Le Patriote nous apprend en ces termes qu'un sauvetage a été opéré il y a quatre jours à Angers par un de nos concitoyens, M. Colombel :

Dimanche, sur la prairie Saint-Serge, actuellement l'un des théâtres des exploits des patineurs, M. Colombel, membre de la Société des sauveteurs de Saumur, a retiré, de dessous la glace, deux enfants et un militaire du 77. Ce militaire, qui s'était porté le premier au secours des deux enfants, dont un avait disparu sous la glace, avait fait son trou et était dans l'eau jusque sous les bras. Sans le courage et la présence d'esprit de Colombel et de ce brave soldat, ces deux enfants se seraient infailliblement noyés.

Température. — La pluie, qui a commencé hier, vers le milieu de la journée, a tombé

presque sans interruption pendant douze heures. Cette pluie abondante, jointe à l'adoucissement de la température, a fait disparaître en partie les monceaux de neige qui encombraient nos rues. Le thermomètre s'est élevé aujourd'hui à 10 degrés au-dessus de zéro. Le vent est au sud.

Le bureau météorologique du New-York Herald annonce qu'une dangereuse tempête arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et de la Norvège, entre le 26 et le 28 janvier. De l'Est, en retour au Nord-Ouest, bourrasques, verglas, neige dans le Nord.

On lit dans le dernier numéro de l'Ami des Campagnes :

« La neige a tombé en abondance presque partout en France, mais il est probable qu'à cette époque avancée de la saison, elle ne tiendra pas longtemps. Si, comme cela se passe actuellement, elle fond lentement et qu'elle disparaisse avant le dégel de la terre, elle fera du bien, car elle détruira une quantité d'animaux malfaisants dont on commençait à se plaindre, et l'eau provenant de sa fonte s'écoulera, sans pénétrer dans le sol; mais si, au contraire, le sol dégelait avant sa disparition, elle ferait beaucoup de tort aux emblaves et refroidirait la terre pour longtemps. Il faut espérer toutefois que cette crainte ne se réalisera pas. »

AVIS. — Le Comité d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers procédera aux achats de chevaux de selle et de trait, de 4 à 8 ans, savoir: à Doué-la-Fontaine, le lundi 14 février, à 2 heures; à Saint-Clément-des-Levées, le mardi 15 février, à midi.

Annonces judiciaires.

TARIF POUR 1881.

Le préfet de Maine-et-Loire a pris l'arrêté suivant :

« Le préfet de Maine-et-Loire, Vu le décret du 28 décembre 1870, portant que les annonces judiciaires seront, à l'avenir, insérées au choix des parties dans l'un des journaux publiés dans le département,

Vu le dernier paragraphe de l'art. 23 du décret du 17 février 1852, toujours en vigueur, portant que le préfet réglera, chaque année, le tarif de l'impression de ces annonces;

Vu les instructions de M. le ministre de l'intérieur.

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le prix d'insertion des annonces judiciaires dans les journaux du département est fixé, pour l'année 1881, à vingt centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'a pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.

Art. 2. — Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.

Art. 3. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes. Ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs, et notifié aux journaux du département.

En préfecture, à Angers, le 31 décembre 1880.

Le préfet, Louis ASSIOT.

ANGERS.

Nous lisons dans le Patriote :

On nous annonce que M. Duvêtre, architecte, mort récemment, a institué, par son testament, la ville d'Angers sa légataire universelle, et, croyons-nous, M^e Bougère, exécuteur testamentaire.

La fortune de M. Duvêtre se monte à environ sept cent mille francs; il laisse une rente à sa veuve et fait divers legs.

Quelques élections de maires dans l'arrondissement d'Angers :

On écrit de Marans que le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de réélire pour

le maire M. Joseph de la Perraudière, révoqué, comme on le sait, pour avoir résisté aux fantaisies de M. le préfet Assiot. M. Joseph de la Perraudière n'a pas accepté cette élection, qui était pour lui le plus enviable témoignage de confiance, mais qui aurait pu engager la commune dans un conflit avec l'administration politique, puisque le maire révoqué ne peut pas être élu pendant un an. Le Conseil municipal a donc élu pour maire M. Baril, le premier adjoint, celui-là même qui a si vaillamment tenu tête à l'expédition militaire de M. le sous-préfet Achille Tournier. M. Poirier a été élu premier adjoint.

A Saint-Martin-des-Bois, M. le vicomte de Trédern a été réélu maire.

A Saint-Sylvain, au premier tour de scrutin, M. Desvarannes a été élu maire, et M. Jahan adjoint. Ces Messieurs ayant été révoqués, n'ont pas accepté. M. Houssais a été alors élu maire et M. Lelièvre adjoint. L'administration est conservatrice.

A Murs, M. Aimé de Soland a été réélu maire à une grande majorité.

Au Pin-en-Mauges, arrondissement de Cholet, la liste royaliste a passé tout entière aux élections municipales. M. le comte Maurice d'Andigné, qui est en ce moment auprès de M. le comte de Chambord, à Goritz, a été élu par 192 voix sur 195 votants.

MONTMORILLON.

Mardi de la semaine dernière, vers quatre heures du soir, deux détenus, en prévention à la maison d'arrêt de Montmorillon, sont parvenus à s'évader.

Profitant de l'absence de leur gardien qui assistait au parloir à l'interrogation d'un prisonnier, deux jeunes gens, Elie et Martin, âgés d'environ 20 ans, arrêtés à Chauvigny sous l'inculpation de vols qualifiés, sortirent de leur dortoir qu'on venait d'ouvrir, pour aérer l'appartement, et gagnèrent une porte ayant accès sur les derrières de la prison. Après avoir fracturé la serrure, ils se trouvèrent dans la cour.

N'ayant plus désormais, pour être libres, qu'un mur peu élevé à franchir, ils superposèrent deux châlits et atteignirent en peu de temps la hauteur du mur d'enceinte de la prison; un tas de fumier placé derrière facilita leur descente.

Ce ne fut qu'en reconduisant le prisonnier au dortoir, que le geôlier s'aperçut de la disparition d'Elie et de Martin.

La gendarmerie, prévenue aussitôt, fit faire d'actives recherches, et le lendemain un des fugitifs était arrêté aux environs de Lusac, par la brigade de cette localité.

Faits divers.

Le gagnant du gros lot de 400,000 fr., au dernier tirage des obligations de la ville de Paris, est M. Moreau, chef du mouvement de la cour des Messageries nationales. Il ne possédait qu'une seule obligation.

Une horrible catastrophe est arrivée mardi matin à Cherbourg.

L'embarcation des travaux du port, montée par dix-huit hommes, a chaviré en rade. Huit cadavres ont été retrouvés jusqu'à présent.

On mande de Rouen, 25 janvier :

Cette nuit, à Saint-Etienne-du-Rouvray, le feu a pris dans une chaumière habitée par un vieillard de 82 ans. Tout a été brûlé. Le cadavre du vieillard est resté sous les décombres.

Les trichines à Lyon. — La trichine est à Lyon et très-probablement à Paris, dit l'Événement; six personnes viennent d'en mourir à Barcelone.

Le Lyon médical recommande le secret; nous croyons, au contraire, que ces questions ont une très-grande importance hygiénique et devraient se traiter au grand jour, puisque tout le monde y est intéressé.

Les travaux nécessaires pour l'éclairage électrique de la place du Carrousel, à Paris, vont être terminés prochainement.

Il y aura quatorze foyers lumineux, dont

dix resteront allumés toute la nuit. Quatre seront éteints à minuit et demi.

L'entrée des deux grands guichets sera munie d'un foyer, ainsi que l'entrée de l'Hôtel des Postes et celle des bureaux de la préfecture. Les autres foyers seront disposés le long des trottoirs qui entourent la place.

On installera les machines dans un chalet construit près du petit square de la place.

L'essai de cet éclairage est limité à une année.

M. Hérold, préfet de la Seine, a élaboré un règlement de toutes pièces contre le feu. Ledit règlement, qui porte la date du 7 octobre 1880, est affiché dans tous les bureaux de la préfecture. On lit à l'article 8 :

« Art. 8. — Les directeurs, chefs de division, chefs et sous-chefs de bureau feront établir sans retard, sur chacun des cartons des meubles contenant les pièces de leur service, un numéro apparent indiquant, d'après leur importance, l'ordre suivant lequel le sauvetage devra être opéré en cas de sinistre. »

On a connu un maire de campagne beaucoup plus fort que M. Hérold. Il avait décidé que les pompes de la commune devaient être visitées et mises en état la veille des incendies!

CONSEILS ET RECETTES.

L'absinthe. — Les meilleures choses deviennent nuisibles lorsqu'on en abuse. — Exemple: l'absinthe. L'absinthe est, au point de vue médical, l'une de nos plantes les plus précieuses. L'infusion de ses feuilles et de ses fleurs dans l'eau-de-vie ou le vin, prise en petite quantité, fortifie, excite l'appétit et facilite la digestion. Le vin d'absinthe est, en outre, un excellent remède contre les fièvres. Unie à l'ail et au vin blanc, l'absinthe chasse aussi les vers et en prévient le retour, etc., etc., car je suis loin d'avoir tout dit. — Eh bien! cette plante si bienfaisante se change en poison pour l'homme qui en use avec excès; elle lui abîme l'estomac, lui trouble la cervelle et le conduit à l'abrutissement ou à la folie furieuse. — Conclusion: buvez de la liqueur de vermouth, si c'est votre goût, mais ne buvez pas d'absinthe, c'est le plus sûr.

Un vieux médecin.

COMMERCANTS GÉNÈS momentanément, mais solvables, se procureront AVANCES sur simple signature. Ecrire franco, avec timbre pour réponse, à M. Marius REX, 3, rue des Palanques, 3, Bordeaux.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

LA MAISON A. LAN ET C^{ie}

Banquiers.

18, rue Beaurepaire, à Saumur.

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la garantie de l'État à 4 fr. 65 pour cent.

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

PLUS DE TÊTES CHAUVES. (Voir aux annonces.)

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en gros-

sesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, d'artères, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la

duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.
 Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Eydoux (Haute-Vienne).
 N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
 Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.
 Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7	40 soir.	11 h. 55 matin.	
8 15 —		4	51 —		
11 35 —				9 10 soir.	
1 17 soir.					
4 55 —					
7 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	6 h. 59 matin.		6 30 soir.	
8 35 —	5 17 soir.	8 26 —		8 26 —	
12 15 soir.	8 50 —	10 47 —		11 20 —	
6 45 —	10 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	84	10	» 20	»	»	»	»	565	»	15	»
4 1/2 % amortissable.	85	80	» 50	»	»	»	»	1470	»	22	50
5 %	116	25	»	»	»	»	»	587	50	»	»
Obligations du Trésor.	120	25	» 05	»	»	»	»				
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	»	»	»	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	509	»	»	»	»	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	»	»	»	»				
1865, 4 %	526	»	»	»	»	»	»				
1869, 3 %	402	»	»	»	»	»	»				
1871, 3 %	393	»	»	»	»	»	»				
1875, 4 %	548	50	» 50	»	»	»	»				
1876, 4 %	517	50	»	»	»	»	»				
Banque de France.	3790	»	»	»	»	»	»				
Comptoir d'escompte.	1625	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier colonial.	435	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1535	»	»	»	»	»	»				
Obligations foncières 1877.	357	»	»	»	»	»	»				
Obligations communales 1879.	469	»	»	»	»	»	»				
Oblig. foncières 1879 3 %.	457	»	»	»	»	»	»				
Soc. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	»	»	»	»				
Crédit mobilier.	654	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier d'Autriche.	812	50	» 2	»	»	»	»				
Est.	770	»	»	»	»	»	»				
Paris-Lyon-Méditerranée.	1537	50	» 2	»	»	»	»				
Midi.	1150	»	»	»	»	»	»				
Nord.	1720	»	»	»	»	»	»				
Orléans.	1332	50	» 12	»	»	»	»				
Ouest.	865	»	»	»	»	»	»				
Compagnie parisienne du Gaz.	1555	»	»	»	»	»	»				
C. gén. Transatlantique.	565	»	»	»	»	»	»				
Canal de Suez.	1470	»	»	»	»	»	»				
Société autrichienne.	587	50	»	»	»	»	»				
OBLIGATIONS.											
Est.	383	75	»	»	»	»	»				
Midi.	386	50	»	»	»	»	»				
Nord.	392	»	»	»	»	»	»				
Orléans.	389	50	»	»	»	»	»				
Ouest.	386	25	»	»	»	»	»				
Paris-Lyon-Méditerranée.	387	»	»	»	»	»	»				
Paris (Grande-Ceinture).	389	»	»	»	»	»	»				
Paris-Bourbonnais.	388	50	»	»	»	»	»				
Canal de Suez.	570	»	»	»	»	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 31 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 49 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

OFFICE D'HUISSIER
 A CÉDER DE SUITE.
 S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A LOUER
 PRÉSENTMENT
 Ou pour la Saint-Jean prochaine,
 UNE MAISON
 Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.
 Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 Pour excès de nombre,
 Avec toute garantie.
 UNE EXCELLENTE PONETTE
 Baie, quatre ans, 1 mètre 55,
 Se monte et s'attelle.
 Bonne trotteuse, douce et vigoureuse.
 S'adresser au château de Lamotte, à Saint-Lambert-des-Levées. (43)

A VENDRE
 UN BILLARD
 Au Cercle Saint-Hubert.
 S'adresser au concierge du Cercle.

A VENDRE
 UN CHARIOT SUSPENDU
 Une Américaine et un Dogkart.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 UN PETIT PONEY CORSE
 Propre à la selle et à la voiture.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un représentant dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CRÉDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).
 Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

ON DEMANDE DE SUITE un domestique.
 De bonnes références seront exigées.
 S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
 S'adresser au bureau du journal.

LA RENTE MUTUELLE
 Banque de Dépôts et de Crédit SOCIÉTÉ ANONYME
 Capital: 14,500,000 francs
 Paris, 67, rue Saint-Lazare, 67, Paris
 PLACEMENT POPULAIRE
 D'OBLIGATIONS 5 % net d'impôt
 Intérêts trimestriels payables les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre
 Remboursement progressif, garanti par dépôts de Rentes françaises dont les intérêts sont capitalisés.
 Ce remboursement pourra également être assuré par des CONTRATS PASSIFS AVEC DES COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE FONCTIONNANT SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT OU D'AUTRES SOCIÉTÉS DE CAPITALISATION.
 (Extrait des Statuts, art. 25.)
 Les Obligations, jouissance 1^{er} octobre 1880 sont délivrées sans frais, au prix de CENT fr. à la caisse de la Rente Mutuelle.
 Adresser les demandes et les fonds à Paris au Siège Social, 67, rue St-Lazare.
 Dans les départements: Chez tous les Banquiers, Receveurs de Rentes et Agents correspondants.

UN FR. PAR AN
 Journal financier indispensable aux Capitalistes et Rentiers.
 52 NOS
 LA PROTECTION DE L'ÉPARGNE
 ADRESSÉ GRATIS tous les Tirages pendant 3 mois sur demande AU DIRECTEUR
 67, rue St-Lazare, Paris

EN PURIFIANT LE SANG
 Les PILULES DÉPURATIVES de GOLVIN
 sont efficaces dans toutes les Maladies. Elles sont en outre le préservatif le plus sûr des nombreuses affections de l'hiver: Bronchites, Phthisie, Congestions, Asthme, Rhumatismes, Goutte, etc. — Sur chaque pilule est imprimé le nom GOLVIN. Toute boîte ne portant pas le nom GOLVIN sur l'étiquette et sur la bande noire et blanche. L'encadré devra être considéré comme une contrefaçon dangereuse et refusée par les malades faisant usage de ce précieux médicament. — Chaque boîte contient, comme par le passé, le Mode d'emploi en 4 langues portant la signature GOLVIN revêtue du timbre de garantie de l'Etat Français. 2^e la boîte, y compris son livre: Nouveaux Guides de la Santé. — DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.
 Avec l'ARGENT DIALYSÉ BOSCH on peut argenter chez soi, avec facilité et économie, couverts, flambeaux, lanternes, harnais, cuivre, or, etc. et plaqué. Médaille d'Or. Plac. N° 50, triple face. 3^e 50. Se trouve chez tous les marchands. Env. franco toute quantité ou timbres adressés à M. BOSCH, 59, r. Bonaparte, Paris

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
 4, RUE DE LA PAIX, PARIS
 Société anonyme — CAPITAL: CENT MILLIONS DE FRANCS
 Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} Hypothèque: QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS
 La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.
 La Société délivre également des Bons de caisse rapportant: à six mois, 3 %; — à un an, 3 1/2 %; — deux ans et au-delà, 4 %.
 Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse A PARIS:
 Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris;
 ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER:
 A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.
 Le paiement des Coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des Titres amortis sont faits aux mêmes CaisSES. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.
 M. CHAUMIER, agent de change à Angers, place du Ralliement, 10, se charge de faire, sans frais, les opérations ci-dessus. (20)

Grande Tuilerie de Bourgogne
 à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860
 Société Anonyme. — Capital: 4 millions de francs.
 PRODUCTION ANNUELLE:
 30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Batiments.
 Marque de Fabrique Déposée (seule authentique):
 BOURGOGNE MONTCHANIN (Saône-et-Loire).
 La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVES.
 SE DÉFIER DES IMITATIONS.
 Entrepôt: M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

16 PAGES DE TEXTE
 PAR AN 50 CENTIMES
 UN NUMÉRO PAR SEMAINE
 LE CRÉDIT PARISIEN
 Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
 Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.
 Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.
 ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

PLUS DE TÊTES CHAUVES
 MAU MALLES, seul Inventeur (Prop. des Brevets F. perf. les appar. de fabr.). — Hantes Récompenses, 44 Médailles (20 en Or). — Traitement spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait). AVIS AUX DAMES: Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de couches. Grands renseignements et preuves. F. MALLES, chimiste, r. de Rivoli, 25. — AVIS IMPORTANT: Une dame applique à son cabinet un procédé chimique inoffensif qui calve immédiatement tout poil et devient à désagréables chez les dames; on se paie qu'après succès. — On peut appliquer soi-même. Notices F. — Pas de Succursale à Paris.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
 Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.
 Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).
 ABONNEMENTS:
 PARIS: 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.
 DÉPARTEMENTS: 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.
 POUR L'UNION POSTALE: 1 An, 8 fr. 50.
 PARIS:
 10 centimes le numéro.
 DÉPARTEMENTS:
 14 centimes le numéro.
 QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE
 Le volume broché, Paris, 3 fr.
 Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citons: Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saurière, Elie Berthel, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Durange, G. de la Landelle, Henri Augé, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.
 Parait actuellement:
 LE DERNIER COSSAIRE
 Par Charles DESLYS et Jules CAUVAIN.
 ADMINISTRATION: Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
 NOTA: — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.
 Saumur, imprimerie P. GODET.